

## REUNION DE BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille dix, le 5 octobre, à 18 h 00, les Membres du Bureau légalement convoqués le 27 septembre 2010, se sont réunis aux Bureaux de la Communauté de Communes à BAIN DE BRETAGNE, sous la présidence de M. MELLET Yvon.

**Nombre de membres en exercice : 10**

**Nombre de membres présents : 9**

### **Etaient présents :**

MM. MELLET, GENDROT, MENARD, DERVAL, LANDEL, THELOHAN, KAZMIERCZAK, TROUBOUL, GARDAN.

### **Excusé :**

M. THEBAULT.

**M. GENDROT a été élu secrétaire de séance.**

---

### **Objet de la décision n° 67 / 2010 :**

#### **ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

Il est soumis à l'avis du Bureau la proposition d'acquisition d'un microtracteur tondeuse pour le service technique de la Communauté de communes. A cet effet, une consultation a été lancée courant septembre. Ont été intégrées à ce type de matériel les options suivantes : lame à neige, épandeur à sel.

Ont répondu à la consultation les fournisseurs suivants :

- SARL GREFFIER – de Pléchâtel
- RENNES MOTOCULTURE – de Betton
- SARL VERY – de Bain de Bretagne
- JARDIMAN – de Pacé
- LABOR HAKO – de Vern sur Seiche

Les membres du Bureau examinent alors le tableau d'analyse des offres préparé par les services internes de la Communauté de communes.

### **DÉCISION**

Considérant les critères de jugement des offres, et le classement proposé dans le tableau d'analyse, le Bureau décide à l'unanimité de retenir l'offre de la SARL GREFFIER représentant un montant de 3.800,00 € HT pour l'acquisition d'un microtracteur tondeuse, de marque RIDER COUNTAX X14. Le Bureau donne également un avis favorable à l'acquisition d'un épandeur à sel

tracté pour un montant de 200,00 € HT, et d'une lame à neige pour un montant de 345,00 € HT.

Le Président est alors autorisé à passer commande auprès de la SARL GREFFIER et à signer les devis relatifs à l'acquisition du tracteur tondeuse, de l'épandeur à sel et de la lame à neige, selon le coût suivant :

3.800,00 € HT	Microtracteur tondeuse
200,00 € HT	Epandeur à sel
345,00 € HT	Lame à neige
- 200,00 € HT	remise accordée par la SARL GREFFIER
<b>4.145,00 € HT</b>	<b>Total commande</b>

---

### **Objet de la décision n° 68 / 2010 :**

#### **INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE PAYS, DE LA BOSSE DE BRETAGNE**

A la demande de la Région Bretagne, le Président informe les membres du Bureau du dossier de demande de subvention, au titre du Contrat de Pays, déposé par la Commune de La Bosse de Bretagne, pour la construction d'un ensemble modulaire pour son école, comprenant :

- 1 classe mobile et 1 bloc sanitaire
- 1 salle de motricité
- 1 salle de repos

Il est à noter que ce projet a intégré un certain nombre de critères environnementaux.

Le coût de l'opération représente un montant prévisionnel de 172.994,09 € HT. Et le plan de financement se présente ainsi ☒

- |                           |             |                                    |
|---------------------------|-------------|------------------------------------|
| • DGE                     | 57.000,00 € |                                    |
| • Réserve Parlementaire   | 26.000,00 € |                                    |
| • Conseil Régional        | 17.299,40 € | Contrat de Pays                    |
| • Autofinancement Commune | 72.694,69 € | (soit 42 % du coût de l'opération) |

### **DÉCISION**

Le Bureau prend acte de cette demande de subvention au titre du Contrat de Pays.

---

### **Objet de la décision n° 69 / 2010 :**

#### **INFORMATION SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE PAYS, DU SEL DE BRETAGNE**

A la demande de la Région Bretagne, le Président informe les membres du Bureau du dossier de demande de subvention, au titre du Contrat de Pays, déposé par la Commune du Sel de Bretagne, pour l'extension de son école, sur 200 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 2 classes
- 1 atelier

- une partie dégagement et des toilettes

Il est à noter que ce projet a intégré un certain nombre de critères environnementaux, tels que le chauffage par le sol, la VMC double flux, une ossature bois, du bardage en châtaignier, une exposition du bâtiment plein sud, une isolation conforme à la RT 2012.

Le coût de l'opération représente un montant prévisionnel de 305.000 € HT. Et le plan de financement se présente ainsi ☒

- DGE	105.000,00 €	
- Conseil Régional	30.000,00 €	Contrat de Pays
- Communauté de communes	20.000,00 €	Développement durable
- Autofinancement Commune	150.000,00 €	(soit 49 % du coût de l'opération)

sous forme d'emprunt

## DÉCISION

Le Bureau prend acte de cette demande de subvention au titre du Contrat de Pays.

### Objet de la décision n° 70 / 2010 :

#### ARCHIVAGE DES FONDS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes a pris contact avec les services du Département pour envisager une mission d'archivage.

Après rencontre avec Melle SACHET, archiviste intercommunale, une évaluation des archives de la Communauté de communes a été effectuée en vue de leur classement général.

Il a été estimé que le métrage linéaire des archives nécessite une durée de classement de 1 mois. Ce travail peut être confié à un archiviste titulaire de diplômes d'histoire et d'archivistique proposé par les Archives départementales, et recruté par la Communauté de communes. Le coût d'une telle intervention peut être calculé aisément puisque la grille d'emploi recommandée est celle d'assistant qualifié de conservation du patrimoine 1er échelon (indice brut 322, majoré 308), ce qui représente un coût d'environ 2.200 € charges incluses.

Ainsi, si le Bureau y est favorable, la mission pourrait être envisagée au cours du 1er semestre 2011.

## DÉCISION

Considérant la nécessité de procéder à l'archivage des fonds de la Communauté de communes, le Bureau approuve à l'unanimité le recours à un auxiliaire sur une durée d'1 mois, rémunéré sur la base de l'indice brut 322, majoré 308 (correspondant au 1er échelon de la grille d'emploi d'assistant qualifié de conservation du patrimoine). Cette durée pourra être éventuellement prolongée selon les besoins de cette mission qui pourra se dérouler courant 2011.

Par ailleurs, il est précisé qu'il y aura lieu de prévoir des articles et fournitures de conservation restant à la charge de la Communauté de communes (estimation du coût : 1.500 €).

Les membres du Bureau